

Plan T.E.Q.

TOURISME – EMPLOI - QUALITE

Mai 2013

Le MR propose son Plan **T.E.Q.** : **Tourisme - Emploi - Qualité** : **3 axes** de développement reprenant **25 propositions** originales pour assurer à ce secteur économique un soutien durable et efficace.

Pourquoi soutenir le tourisme ? Parce qu'il :

- représente, en Région wallonne, **60.000 emplois (équivalents temps-plein)**, soit **5% du P.I.B.**
- constitue un **secteur économique** à part entière qui connaît par ailleurs un taux de création d'emplois supérieur à la moyenne de l'économie européenne
- continue à se développer grâce à la diminution du temps de travail et à l'accroissement des moyens consacrés aux loisirs par les **seniors** notamment.

Parce que le tourisme, c'est aussi :

| | |
|---|---|
| Visiteurs dans les sites wallons (par an) | 8.5 à 9 Millions |
| Nuitées | 8 millions |
| Travailleurs dans l'HORECA | 147.000 (109.000 salariés 38.200 indépendants) |
| Hébergements reconnus | 3.400 |
| Attractions touristiques | 210 |
| Part du PIB | 5% |
| Sources : CPDT – KPNG-2009 | |

On peut synthétiser les principaux enjeux du Tourisme dans l'analyse AFOM suivante :

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|--|
| Richesse des paysages et du patrimoine Tradition touristique ancrée Quantité et variétés d'hébergements et attractions | Multiplicité des opérateurs et rôles mal définis Mobilité et accessibilité (notamment en transports en commun) Emiettement de l'offre et répartition inégale entre Provinces Nombreux hébergements non reconnus |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| Nouvelles technologies Tourisme vert et hébergements insolites Demande accrue pour les courts séjours Seniors Tourisme d'affaires Tourisme fluvial | Concurrence des voyages low-cost Tout investir dans le tourisme au détriment de la ruralité Recul de l'âge de la pension |

Le Tourisme compte trois secteurs principaux : les hébergements, l'Ho.Re.Ca et les attractions. Pour chacun d'entre eux, voici quelques chiffres clefs et les principaux constats qui ressortent des études réalisées (KPNG et CPDT), du CGT et des fédérations.

1. HEBERGEMENTS

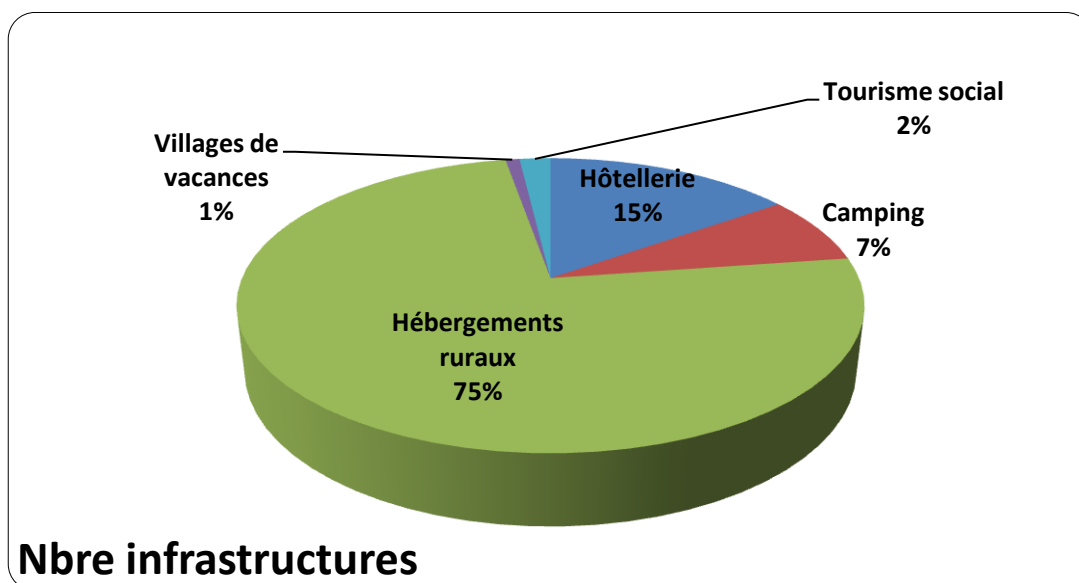
Les hébergements touristiques sont regroupés en 5 catégories:

- 1) Hébergements ruraux (gîte de terroir, à la ferme, chambre d'hôtes, meublés de vacances) – 2. Campings – 3.Hôtellerie – 4.Villages de vacances – 5.Tourisme social (pour jeunes)

Les chiffres sont issus des statistiques du CGT et ne concernent que les établissements **reconnus** par le Commissariat au tourisme. On peut y ajouter également près de 27.000 résidences secondaires et plusieurs milliers de gîtes et chambres d'hôtes non reconnus par le CGT (de 3500 à 10.000 selon les sources).

| | Nbre Infrastructures | Nbre de lits |
|----------------------------|----------------------|---------------|
| HOTELLERIE | 512 | 22.400 |
| CAMPINGS | 251 | 10.370 |
| HEBERGEMENTS RURAUX | 2500* | 16.500 |
| VILLAGES VACANCES | 29 | 17.200 |
| TOURISME SOCIAL | 64 | 6.600 |
| TOTAUX | 3400 | 73.070 |

NB : Pour les campings, ne sont comptabilisés que les emplacements réservés aux touristes (10.370) à l'exclusion des emplacements résidentiels (22.310).



C'est la **Province de Luxembourg** qui compte le plus de lits (**44%**), suivie par Liège (24%), Namur (21%), le Hainaut (7%) et le Brabant wallon (1%).

Différents constats :

Croissance globale du **nombre d'hébergements** touristiques et de la capacité d'accueil mais **stagnation des campings et du secteur hôtelier**
Émergence de **nouveaux pôles** : ex : Eau d'Heure

- Après une **diminution constante** de la **durée des séjours** (jusqu'en 2006), la tendance reste stationnaire. Il existe cependant toujours deux types de saisonnalité : traditionnelle (pendant les congés scolaires, séjours plus longs) et les courts séjours, tout au long de l'année
- **Répartition inégale** de l'offre sur le territoire wallon : offre concentrée au sud du sillon Sambre et Meuse, grands pôles d'hébergements dans les vallées, capacités plus importantes d'hébergement dans les communes rurales
- **Vétusté** de certains équipements et nécessité d'adapter les infrastructures touristiques en vue de minimiser les **consommations énergétiques**
- Il n'existerait pas de statistiques fiables concernant les hébergements non reconnus. Le CGT estimerait à approximativement **10.000 établissements** d'hébergements touristiques **non labellisés** et autant de résidences secondaires mises occasionnellement en location. Certains estiment que **l'hébergement non reconnu est le premier hébergement en zone rurale**. (KPMG 2007).
- Apparition de **nouveaux modes d'hébergement** non reconnus par CGT tels que : cabanes, yourtes, bulles, tipis etc.

2. HORECA

Selon le **Bureau Fédéral du Plan**, « en 2009, **147.000 personnes** (109.000 travailleurs et 38.200 indépendants) travaillaient dans le secteur Horeca dont 21.000 (14%) dans le sous-secteur hébergement et 126.000 (86%) dans le sous secteur restauration.

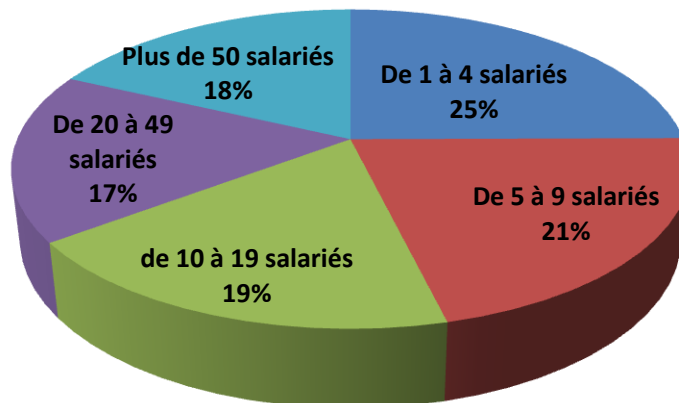
Les caractéristiques de ce secteur en termes d'emplois sont notamment :

- Une forte présence des **jeunes** et des **femmes**
- Emplois à temps partiel et à faible **niveau de qualification**

89% des établissements occupent entre 1 et 9 salariés. Seuls 4% des établissements occupent plus de 20 travailleurs.

La part des **exploitants indépendants** sans personnel avoisine les 70% dans le sous secteur des hébergements divers (campings, auberges de jeunesse...), cafés cantines et traiteurs. Toutefois, la part des indépendants dans l'HORECA est passée de 37% en 1995 à 26% en 2009

Répartition de l'emploi salarié par catégorie de taille d'établissement



Source : Bureau fédéral du Plan - 2007

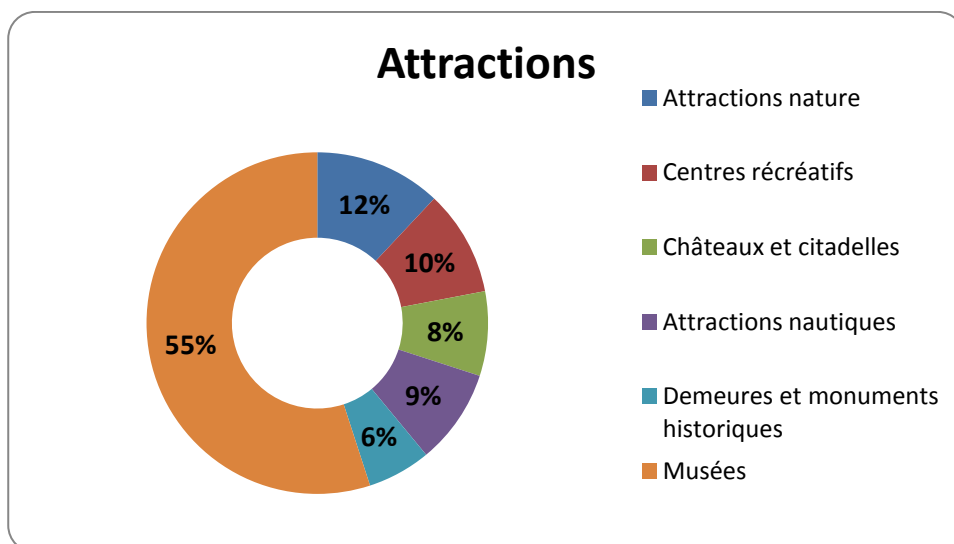
Constats établis notamment par la Fédération Ho.Re.Ca. :

- **30%** des entreprises du secteur HoReCa se renouvellent chaque année, ce qui témoigne de certaines difficultés du secteur liées à différents problèmes et obligations légales;
- **AFSCA** – tous les exploitants ne sont pas en règle au niveau de l'AFSCA ce qui induit une forme de concurrence déloyale. Dans les catalogues publicitaires édités par la RW, apparaissent des restaurants et cafés non reconnus par l'AFSCA ...
- Problème lié au **statut de la main d'œuvre** : la Fédération propose la création d'une forme de **précompte libératoire** pour quelqu'un qui aurait déjà un emploi et presterait des heures en « extra » dans l'HoReCa.
- En termes d'économies, la Fédération accompagne les membres dans une réflexion sur un **groupement d'achats** de manière à obtenir un accord de branche « **Energie** » pour le secteur HoReCa ;
- Taxation exagérée dans certaines communes (**taxes de séjour**) (dont Charleroi). Afin de sensibiliser les bourgmestres, la Fédération va publier un **inventaire des taxations** ;
- **Contrôle** – La Fédération souhaite que les contrôles soient accrus pendant les 3 premières années car certaines personnes organisent des **fraudes**, très nombreuses dans le secteur HoReCa ;
- **Disparité de traitement fiscal** entre différents types d'hébergements : ex : tables d'hôtes et gîtes – qui ne sont pas soumis aux mêmes règles que l'HoReCa (pas de souche TVA etc.) ce qui induit une forme de concurrence ;
- **Sécurité incendie**. Chaque hôtel doit disposer d'un plan d'urgence et d'intervention. Tous les 5 ans, les bourgmestres doivent envoyer les pompiers sur place afin de vérifier les infrastructures. **30%** des installations ne seraient pas conformes. Les communes jouent donc un rôle important.
- Forte diminution de la **capacité hôtelière** voire disparition pure et simple au sud du sillon S/M et dans plusieurs grandes villes. Selon KPMG la baisse serait liée à la concurrence des séjours low-cost ainsi qu'à la mise en œuvre de la loi sur les normes de **sécurité incendie**. Le Hainaut constituerait une exception « *probablement grâce aux programmes d'aides spécifiques mis en place* ».

- Réforme de la **classification** dans l'hôtellerie – l'instauration d'une classification européenne serait en cours mais il serait opportun qu'elle soit identique dans les trois Régions (fiche Destination 2015) – Le CGT serait conscient de cette nécessité.
- **Représentation** du secteur HoReCa dans les organes touristiques : Pour information, l'HoReCa est représenté dans les comités techniques du CGT, dans **21 maisons du Tourisme sur 42** et est membre d'un club du WBT. Des représentants du milieu sont membres à titre personnel des Fédérations provinciales. La représentativité du secteur est donc trop faible dans le tourisme.

3. ATTRACTIONS

Depuis 2007 les **202 attractions touristiques** reconnues par le CGT disposent du label « **Soleil** » et peuvent compter jusqu'à 5 soleils (toutes ne sont pas encore labellisées). Elles sont réparties en 6 grandes catégories :



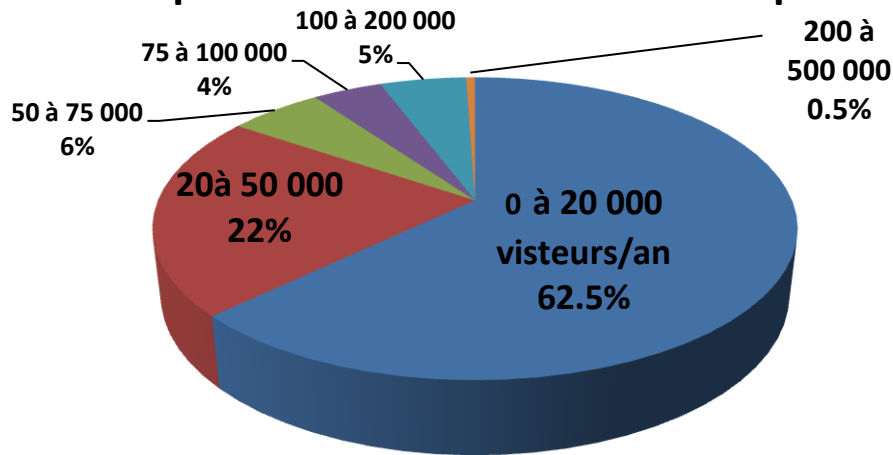
30% des attractions se situent dans la **Province de Namur**, 29% dans le Hainaut, 19% dans le Luxembourg, 16% à Liège et 6% dans le Brabant wallon.

Plus de **80%** de ces attractions attirent **moins de 50.000 visiteurs** par an tandis que 5,5% comptent de 100.000 à 500.000 visiteurs.

Les attractions les plus fréquentées (plus de 500.000 visiteurs par an) sont : Walibi (+ Aqualibi) et Pairi Daiza. Viennent ensuite, avec une fréquentation de 200 à 500.000 visiteurs : Domaine du Bois des Rêves, Domaine de Chevetogne, Grottes de Han, Abbaye de Maredsous, piste de ski à Mouscron et Monde sauvage à Remouchamps.

Selon Attractions et Tourisme, les attractions touristiques génèrent près de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel et comptent de 8 à 9 millions (selon les sources) de visiteurs.

Fréquentation attractions touristiques



Constats :

- La **saisonnalité** est très marquée (augmentation à partir du mois d'avril, pics en juillet et août)
- Le public est majoritairement **belge** (82%) et principalement francophone. Le nombre de visiteurs étrangers est en baisse régulière. Les nationalités les plus représentées sont les Français, les Néerlandais et les Britanniques. Ce constat de fréquentation des attractions est similaire pour les hébergements.
- Nécessité d'adapter les anciennes infrastructures touristiques (problème des bâtiments patrimoniaux et classés) pour réduire la **facture énergétique**
- Le nombre d'attractions est suffisant selon les opérateurs et l'offre assez diversifiée.
- Il faut souligner également l'importance du **Patrimoine** (notamment militaire) dans les sites d'intérêts touristiques. Le château fort de Bouillon, la Citadelle de Dinant et le site de la bataille de Waterloo constituent les trois attractions « culturelles » les plus fréquentées (de 100 à 200.000 visiteurs par an).

Pour répondre aux difficultés et/ou défis rencontrés dans ces différents secteurs (hébergements, Ho.Re.Ca et Attractions), le MR formule **25 propositions groupées dans un Plan T.E.Q.**: Tourisme (organisation, administration, gestion), Emploi et Qualité.

T.ourisme

1. Réaliser un **tableau de bord annuel** du Tourisme en Région wallonne
2. Dynamiser la récolte de **statistiques fiables** en matière touristique
3. Compléter le **Code du Tourisme** et le CWATUPE par l'ajout d'une catégorie **d'hébergements « insolites » ou Habitations légères de loisirs** (H.L.L. concept français) (yourtes, bulles, tipis, cabanes etc.)
4. **Rationaliser** les organismes en charge du Tourisme, préciser les rôles de chacun et veiller à ce que toutes les communes wallonnes soient reprises dans une **Maison du Tourisme**
5. Soutenir les S.I. et O.T. (subvention de fonctionnement)
6. Harmoniser **les taxes de séjour** communales
7. Réformer la **classification dans l'hôtellerie** et adopter, si possible, la même (européenne) dans les trois Régions du pays
8. Affecter à l'avenir la compétence « Tourisme » au Ministre en charge de l'**Economie**

E.mploi

9. Créer un statut de **travailleur saisonnier** permettant une plus grande flexibilité positive du personnel
10. Faciliter la création de **groupements d'employeurs** permettant de « partager » du personnel saisonnier
11. Uniformiser le **traitement fiscal** des hébergements touristiques afin de supprimer les disparités actuelles
12. Assurer systématiquement la représentation du secteur Ho.Re.Ca. et sa participation dans les organes décisionnels (CGT, Maisons du Tourisme etc.)
13. Organiser des **événements** (sportifs, culturels etc.) de dimension européenne ou mondiale
14. Développer le **tourisme d'affaires** (création de salles de conférence et de congrès)
15. Compléter le réseau de **haltes fluviales** et infrastructures d'accueil pour bateaux de loisirs

Q.ualité

16. Etendre le concept de **Villes et villages fleuris** à toutes les Provinces
17. Développer un réseau de **Hotspot gratuits** (zones d'accès public au Wi-Fi)
18. Doter les acteurs du secteur d'un **site internet** performant et améliorer la qualité des sites existants
19. Soutenir la création de gîtes de **grande capacité** d'accueil avec salle de réunion

20. Veiller à étendre les labels du CGT aux **hébergements actuellement non reconnus**
21. Dynamiser le **classement « soleils »** de toutes les attractions et mettre en place une stratégie d'information vers le public
22. Proposer un service **Tec-excursions** avec tarifs préférentiels pour la visite d'attractions touristiques en Région wallonne
23. Renforcer l'**accès** à l'information et aux lieux pour les personnes à mobilité réduite
24. Proposer des **tarifs préférentiels** pour les touristes wallons dans les attractions, musées etc.
25. Dynamiser et faciliter la restauration et l'entretien du **patrimoine bâti et naturel**